

SÉMINAIRE SCOT ET MÉTROPOLISATION

DÉMARCHE INTERSCOT_PNR

10 février
2017

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCOT 2030

DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE



Une ambition

Poursuivre les travaux initiés dans le cadre de la démarche InterSCoT-PNR du Sillon Alpin (2006-10) à l'échelle de « maillons » afin d'offrir **un cadre de dialogue et de partage d'expériences entre les territoires de SCoT et de Parcs.**

▪ Pourquoi ?

- **Un contexte législatif et réglementaire en mutation** : Réforme territoriale (loi NOTRE) avec des éventuelles recompositions d'EPCI, échéances de grenellisation des documents de planification en 2017, caducité des POS, loi Alur, etc.
- **Des coopérations métropolitaines régionales et locales envisagées sous de nouvelles configurations** : vers un pôle métropolitain « de proximité » Métro / CAPV / Grésivaudan, avenir du pôle métropolitain Sillon Alpin ?

Plusieurs enjeux

- **Fédérer le réseau des SCoT et PNR pour faire émerger un cadre pérenne de dialogue et d'échanges** combinant plusieurs exigences : entretenir le dialogue métropolitain, tout en en faisant vivre « l'identité Parc » propre à l'échelle des territoires concernés
- **Engager un travail commun de réflexion et d'analyse des SCoT et des Chartes de PNR**, au regard des orientations exprimées dans ces documents
- Envisager à l'échelle métropolitaine une **mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire**, pour répondre à des enjeux communs d'intérêt métropolitain et de développement durable des territoires, en appréhendant les **liens massifs / vallées**
- Faire émerger, voire consolider les **stratégies d'acteurs** dans un souci de **cohérence globale des politiques et des projets** (*ex. anticiper sur les modalités de transposition des « dispositions pertinentes » des Chartes dans les DOO des SCoT*)

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Quel(s) maillon(s) observés à l'échelle du Sillon Alpin en 2015-2016 ?

Les 6 SCoT de la Drôme à la Haute-Savoie (en élaboration ou en vigueur)

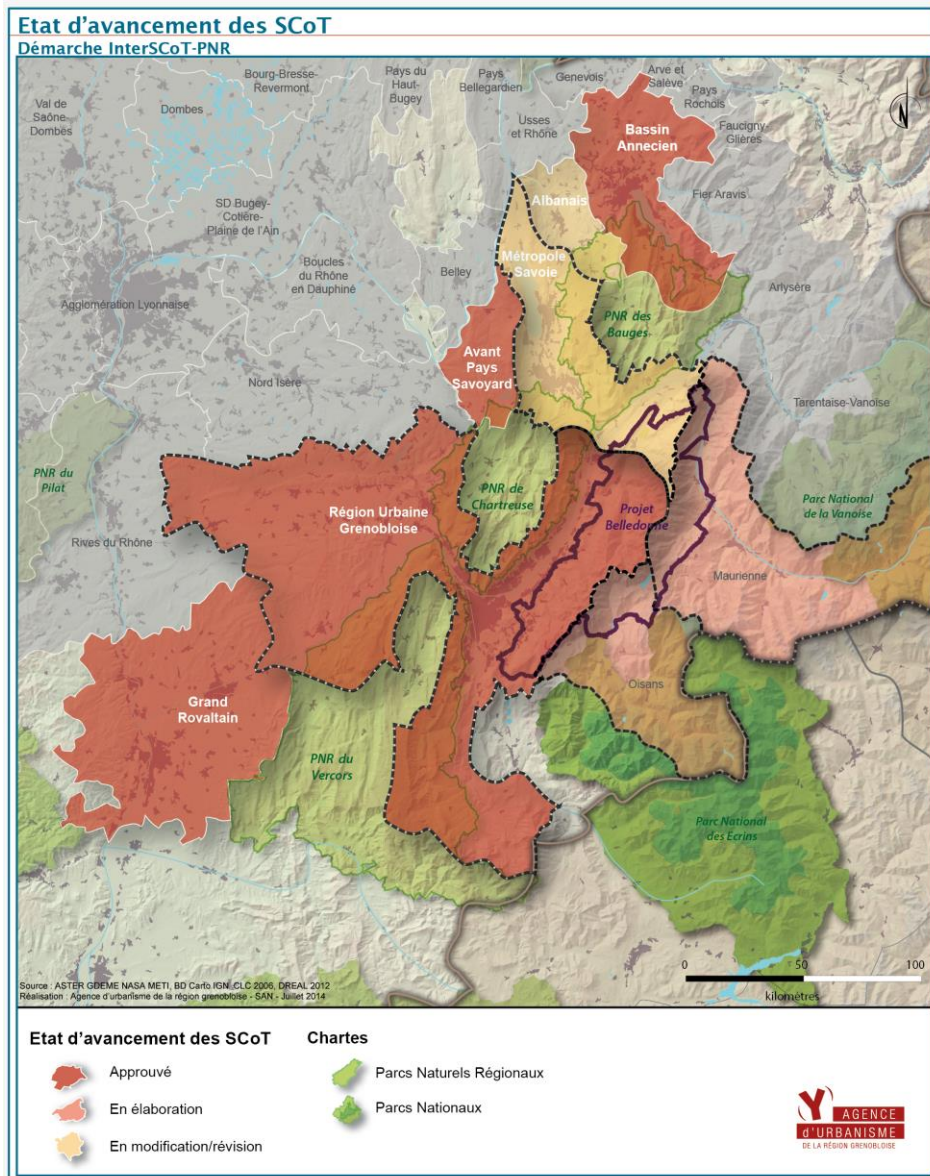
- SCoT Avant-Pays Savoyard approbation juin 2015
- SCoT Métropole Savoie approbation juin 2005, en révision
- SCoT Rovaltain approbation octobre 2016
- SCoT de la Région Grenobloise : approbation déc. 2012
- SCoT du Bassin Annécien approbation fév. 2014
- SCoT de l'Albanais approbation avril 2005, en révision

Des massifs avec des Chartes de Parc, sans « couverture SCoT »

- PNR des Bauges : Charte 2007-2019
- PNR Chartreuse : Charte 2007-2019 Vers un PLUi valant SCoT pour la CC Cœur de Chartreuse
- PNR Vercors : Charte 2008-2020 Vers une démarche globale avec un PLUi pour la CCMV articulé avec une Charte valant SCoT ?

>> pour les 3 PNR, lancement de la révision de Charte entre fin 2016 et l'année 2017

- **Espace Belledonne** association de préfiguration PNR, phase de diagnostic préalable à l'écriture de la Charte (2016)



LES PROBLÉMATIQUES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION

ANALYSE DES DOCUMENTS-CADRES (DOO DES SCOT ET CONTENUS DES CHARTES DE PARC) ET ENTRETIENS AUPRÈS DES TERRITOIRES

>> REGARD SUR LES THÉMATIQUES-CLÉS POUR L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS

Les thématiques transversales en matière d'aménagement :

ce qui rapproche des territoires différents entre eux, les thématiques qui se répondent « en miroir » entre territoires de vallée et cœurs de parcs

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCOT 2030

DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE



■ 4 PRINCIPALES THÉMATIQUES IDENTIFIÉES ET COMPARÉES >> les « fondamentaux » des documents de planification et d'aménagement

- **Habitat** : rythme, densification / réhabilitation, formes urbaines, offre nouvelle en logements....
- **Espaces économiques dédiés et commerces, tourisme**
- **Trame Verte et Bleue**
- **Agriculture / Forêt**

Des thématiques qui permettent une analyse transversale amenant à évaluer les thématiques plus générales de « **Gestion économe de l'espace** » / « **Polarisation-armature urbaine - Organisation du territoire** » / « **Paysage** ».

Enjeux >> identifier les points de convergence / divergence entre territoires voisins, évaluer sur quoi les territoires sont les plus prescriptifs, favoriser une uniformisation ou une meilleure coordination entre les documents...

- **UNE FICHE TERRITORIALE DE SYNTHÈSE POUR CHAQUE DOCUMENT-CADRE**
 - ▶ Une **mise en situation** / présentation succincte du territoire pour rappel
 - ▶ Une **analyse sur les thématiques identifiées (principales orientations en matière d'aménagement)**, formulée de manière à ce que les élus soient en capacité de se les approprier rapidement
 - ▶ Une page finale qui vient **questionner le territoire au regard de ses voisins**

>> LES APPORTS ESSENTIELS DE CES DOCUMENTS D'ANALYSE SYNTHETIQUE DES DOO DES SCOT ET DES CHARTES DE PARC

- Sont à disposition des territoires (SCoT et EPCI), à l'échelle du Sillon Alpin, **les fondamentaux pour une contribution commune au futur SRADDET**,
- Sont mises en lumière dans cette analyse **les grandes orientations d'aménagement partagées** à l'échelle de ce grand territoire : **éléments qui peuvent alimenter les réflexions sur leur vision commune du positionnement du Sillon Alpin** pour contribuer à ce futur SRADDET.

ANALYSE DES DOCUMENTS CADRES : LES THÉMATIQUES-CLÉS

Ex. Thématique habitat – DOO du SCoT de la région grenobloise

INTERSCoT - PNR

12

Les mesures dans les documents de planification

Contenu analysé

- PADD (orientations stratégiques)
- DOO : orientations et objectifs
- Documents graphiques du DOO

Thématique analysée

⇒ HABITAT – FORMES URBAINES - ARCHITECTURE

PADD _ Partie 1 « Grand territoire » / Partie 2 « La région urbaine de Grenoble et ses secteurs »
DOO _ Partie 4 / Sections 1 et 2 : 4.1.1/4.2.1/4.2.2 _ Partie 5 / Sections 2 et 4 : 5.2.1 (5.2.1.1/5.2.1.2/5.2.1.3/5.2.1.5)/5.2.2/5.4.1

Orientations stratégiques (PADD)

- Vers une amélioration des équilibres sociaux et démographiques, des services quotidiens et des équipements structurants : développer l'attractivité et la solidarité résidentielle
- Développer l'attractivité et la solidarité résidentielle : conforter la construction annuelle de logements, construire des solidarités à l'échelle du bassin de vie, diversifier l'offre...

Orientations / objectifs DOO

- Inversion du regard partir des espaces à protéger pour définir « en creux » les espaces potentiels de développement
- Mettre en place les conditions pour produire l'offre nouvelle de logement suffisante (réponse aux besoins des ménages, spécifiques...), accessible et répartie pour conforter une structuration territoriale maîtrisant les besoins en déplacements, (rapprochement entre habitat et lieu de travail, accompagnement du développement économique et augmentation de l'usage des TC et modes actifs).
- Lutter contre l'étalement urbain : diversification, intensification, compacité...

Outils de mise en œuvre

- Objectifs moyens de 5,5 à 6,5 de construction par an pour 1000 habitants (objectifs minimums pour les 3 villes centres et 25 pôles principaux, maximums pour les autres).
- Objectifs de progression du taux de LLS pour 6 ans.
- Objectifs de localisation du développement résidentiel au sein d'espaces préférentiels de développement : localisation d'au moins 2/3 de l'offre nouvelle en logement pour villes centres, pôles principaux et d'appui / au moins 1/2 pour pôles locaux et secondaires.
- Diversification et compacité de l'habitat : objectifs de densité (par pôles) ; objectifs de superficies différenciés habitat collectif, individuel groupé / individuel « isolé » ; objectifs d'intensification le long des axes et arrêts TC structurants

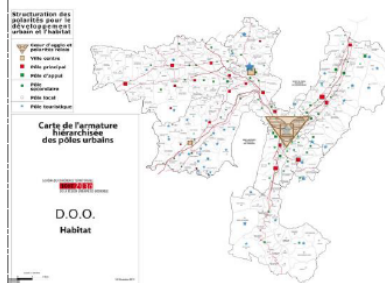
Niveau de précision de l'action

- Niveau des EPCI : PLH
- Niveau des secteurs du SCoT : objectifs moyens de production / diversification des formes d'habitat.
- Niveau PLU : mise en œuvre locale des objectifs par secteurs

Spatialisation (Cartes du DOO)


- Carte de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers : les espaces à protéger / définition par défaut des espaces potentiels de développement
- Carte de l'armature hiérarchisée des pôles urbains
- Carte des espaces préférentiels de développement

Carte de l'armature hiérarchisée des pôles urbains



ANALYSE DES DOCUMENTS CADRES : LES THÉMATIQUES-CLÉS

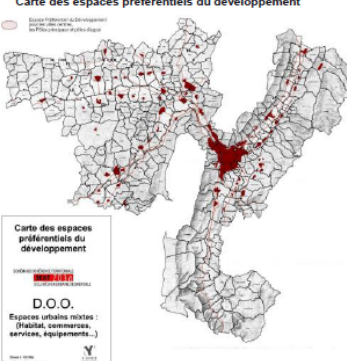
Ex. Page de synthèse au regard des territoires voisins – DOO du SCoT de la région grenobloise

INTERSCoT - PNR16

Quel niveau de précision, quel niveau d'action du document ?

<ul style="list-style-type: none">• Gestion économe de l'espace	<ul style="list-style-type: none">⇒ Une volonté de s'appuyer sur une armature urbaine hiérarchisée (Cœur d'agglomération et polarités relais / ville-centre / pôles principaux / pôles d'appui / pôles secondaires / pôles locaux / pôles touristiques) pour guider la structuration du territoire et la localisation du développement futur : armature urbaine comme colonne vertébrale du SCoT, elle est la base pour le dimensionnement urbain, économique et les déplacements.⇒ Un DOO structuré autour de mesures de nature prescriptive et de recommandations, avec des éléments pour la mise en œuvre dans les documents d'urbanisme.⇒ Une volonté de maîtriser et dimensionner l'offre foncière dans les documents d'urbanisme locaux : des objectifs chiffrés pour la production de logements neufs et de nouveaux espaces économiques, pour le logement social, pour la densification des tissus en matière d'habitat et d'économie-commerce. ⇒ un SCoT « Grenelle »⇒ Des mesures qui orientent les documents d'urbanisme, avec des prescriptions en matière de développement urbain, de développement économique et de préservation des espaces agricoles, naturels et paysagers.⇒ Accent sur le réinvestissement du tissu bâti existant : cas des Espaces Préférentiels de Développement où sont fixés des objectifs annuels de consommation maximale d'espace non bâti (par secteurs du SCoT).
<ul style="list-style-type: none">• Polarisation / armature urbaine	<ul style="list-style-type: none">⇒ Une volonté de protéger et de valoriser de manière coordonnée les espaces naturels, ruraux et urbains pour lutter contre l'étalement urbain (sites paysagers remarquables, sensibilités visuelles, points de vue remarquables, coupures vertes paysagères, patrimoine bâti emblématique).
<ul style="list-style-type: none">• Paysage / patrimoine	<ul style="list-style-type: none">⇒ Une volonté de protéger et de valoriser de manière coordonnée les espaces naturels, ruraux et urbains pour lutter contre l'étalement urbain (sites paysagers remarquables, sensibilités visuelles, points de vue remarquables, coupures vertes paysagères, patrimoine bâti emblématique).

Carte des espaces préférentiels du développement




Quelle cohérence pour les actions sur les zones de recouvrement (superposition SCoT / PNR)?

- Un axe dédié dans le PADD sur l'attractivité et le positionnement du territoire vis-à-vis des territoires voisins: vers un territoire coopératif (développer une coopération de proximité avec les territoires limitrophes et notamment les « espaces d'interface »), vers un territoire pluriel et solidaire pour construire un grand bassin de vie et valoriser la présence des 2 PNR Chartreuse et Vercors. Des éléments repris au regard des moyens à développer pour une action performante collective (PADD – IV)
- Le SCoT comporte aussi un axe sur la valorisation de la montagne


Quelle cohérence pour les actions sur les franges (connexion SCoT / SCoT)?

- Un axe dédié dans le PADD au développement de coopération de proximité avec les territoires limitrophes et notamment les « espaces d'interface ». La multi polarisation des espaces de franges soumis à une double influence doit être l'occasion de construire des accords de proximité, en définissant des ambitions et règles communes pour faire de ces espaces d'interactions de réels territoires de cohérence et de coopération.

9

ANALYSE DES DOCUMENTS CADRES : LES THÉMATIQUES-CLÉS


Ex. Page de synthèse au regard des territoires voisins – Charte du PNR Chartreuse



INTERSCOT - PNR


5

Les mesures dans les documents de planification


<p><u>Contenu analysé</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Charte de Parc : mesures stratégiques et opérationnelles• Plan de Parc• Notice du Plan de Parc	<p><u>Thématique analysée</u></p> <p style="text-align: center;">⇒ HABITAT – FORMES URBAINES - ARCHITECTURE</p> <p style="font-size: small;">Orientations stratégiques _ Axe 2 / Partie 2.1: 2.1.1/2.1.2/2.1.3</p>	
<p><u>Orientations stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les Chartes PNR ne comportent pas d'orientations en matière de production de logements• Engager une politique en faveur des paysages: mettre en place une politique locale de gestion de l'espace• Des orientations de type qualitatives<ul style="list-style-type: none">➢ Veiller à une bonne insertion du bâti dans le paysage ;➢ Faire évoluer les formes urbaines et architecturales pour lutter contre le mitage de l'espace.	<p><u>Outils de mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagner les PLU,• Impulser des actions innovantes sur les modes constructifs,• etc.	<p><u>Niveau de précision de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau territoire PNR• Niveau PLU: intervention sur les élaborations / modifications
		<p><u>Spatialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Plan de Parc</u> : matérialisation de limites à l'urbanisation <div style="text-align: center;"><p style="font-size: x-small;">Plan de Parc 1:25 000 Limites à l'urbanisation, St Martin le Vinoux</p></div>

ANALYSE DES DOCUMENTS CADRES : LES THÉMATIQUES-CLÉS

Ex. Page de synthèse au regard des territoires voisins – Charte du PNR Chartreuse




DÉMARCHE INTERSCOT-PNR



La Charte PNR Chartreuse / Quel niveau de précision, quel niveau d'action du document ?

<ul style="list-style-type: none"> • Gestion économe de l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des orientations visant à la préservation des espaces agricoles et à une meilleure insertion du bâti dans les paysages: des prescriptions pour les documents d'urbanisme. Notice du Plan de Parc: des prescriptions en matière de densités, formes urbaines, qualité des extensions de l'urbanisation (priorisation dans les zones de future urbanisation) => une incidence marquée sur les documents d'urbanisme ⇒ Des mesures prescriptives pour limiter la consommation d'espace et protéger les espaces agricoles et naturels, avec une définition cartographique des espaces naturels et agricoles à préserver.
<ul style="list-style-type: none"> • Polarisation / armature urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une priorité à une urbanisation en densification de l'existant, avec des extensions limitées par de forts principes de préservation des espaces agricoles et naturels. ⇒ Une localisation cartographique des zones économiques structurantes et une volonté de travailler sur les documents d'urbanisme pour accompagner le dynamisme économique du territoire ⇒ Des mesures indirectes qui influencent sur l'armature urbaine: un respect du système de hameaux avec des limites à préserver, une urbanisation priorisée autour de l'existant, en renforcement des pôles déjà urbanisés.
<ul style="list-style-type: none"> • Paysage / patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une forte volonté d'encadrer l'évolution des paysages: demande des actions sur le bâti, ses aspects, son insertion dans l'environnant. Soit une charte qui impacte sur les modes d'urbanisation, en affichant des ambitions en matière de formes urbaines et architecturale pour défendre une identité locale basée sur la qualité des paysages.



Plan de Parc 1/65 000*
Carte des enjeux et de la stratégie pour le patrimoine et les paysages

→ **Quelle cohérence pour les actions sur les zones de recouvrement (superposition SCOT / PNR)?**

- Une reconnaissance en introduction de la Charte de l'influence des autres territoires sur la Chartreuse, avec mention des conventions et partenariats existants avec les territoires des 3 villes portes.
- Si le SCoT Métropole Savoie existait déjà au moment de la rédaction de la Charte 2007-2019, les SCoT de la région grenobloise et Avant-Pays Savoyard ont été approuvés et arrêtés après la Charte.
- Le PADD du SCoT de la région grenobloise inscrit une volonté de développer une coopération de proximité avec les territoires limitrophes et notamment les « espaces d'interface » et la construction d'accords de proximité (vers des ambitions et des règles communes).
- Le PADD du SCoT APS inscrit une volonté réelle de prendre en compte les interactions avec les territoires voisins, avec un objectif dédié à l'inter SCoT (intensifier les échanges avec les polarités voisines, échelle pour approfondir la question des déplacements et celle du développement économique) et un objectif dédié spécifiquement à la Charte du PNR Chartreuse.

→ **Quelle stratégie pour le Cœur de massif ?**

ENTRETIENS AVEC LES ELUS DES TERRITOIRES

Phase 2

- **Gérard ARBOR**, Vice-Président Aménagement, planification territoriale, urbanisme, paysage et mobilités au **PNR de Chartreuse**.
Jean-Paul CLARET, membre du bureau du PNR de Chartreuse et Vice-Président Aménagement de l'Espace et Planification à la CC Cœur de Chartreuse).
Artur FATELA, directeur du PNR de Chartreuse.
- **Catherine BRETTE**, Présidente du **PNR du Vercors**, élue à la commune de Seyssins
Jean-Philippe DELORME, directeur et **Nicolas ANTOINE**, chargé de mission paysage et urbanisme.
- **Bernard MICHON**, Président de **l'Espace Belledonne** , 4^{ème} Vice-Président du Grésivaudan en charge de la Solidarité et de la Cohésion sociale, et maire de Revel
Sophie GOUIN, Directrice de l'Espace Belledonne.
- **Pierre BLANC**, Président du SIGAL **SCoT de l'Albanais**, Président de la CC du Canton de Rumilly et maire de Sales (74).
- **Philippe GAMEN**, Président du **PNR des Bauges** également Vice-Président Aménagement de la CC du Cœur des Bauges et maire de la commune de Le Noyer (73), et **Jean-Luc DESBOIS**, Directeur adjoint du PNR des Bauges .
- **Patrick MIGNOLA**, Président du **SCoT de Métropole Savoie**, membre du bureau de la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole et maire de La Ravoire (73).
- **Antoine de MENTHON**, Président du **SCoT du Bassin Annécien**, Président de la CC de la Tournette et maire de Menthon-Saint-Bernard (74).

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA DÉMARCHE INTERSCOT-PNR

>> DES ENJEUX DÉBATTUS - DES PISTES DE RÉFLEXION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION POUR NOS TERRITOIRES

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCOT 2030

DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE



2014-2016 : DES PERIMETRES D'EPCI EN MOUVEMENTS

- **Des lois successives (Alur, Maptam, Notre...) qui ont refondu les périmètres des EPCI sur l'ensemble du Sillon Alpin**
 - **Incidences fortes des SDCI** dans les différents départements, qui ont revu les **périmètres des EPCI et des SCoT**
 - **Instabilité des périmètres** pour les documents de planification et d'aménagement, et des besoins de **restructuration en termes de gouvernance** pour les nouveaux EPCI, qui compliquent le consensus sur les projets de territoire en phase de planification.
- **Dans ce contexte de périmètres EPCI mouvants, une période marquée par l'enjeu de la couverture par un SCoT**
 - Un impératif de **couverture SCoT auquel les territoires ont du mal à répondre** dès lors que les périmètres intercommunaux ne sont pas stabilisés
 - Des outils travaillés sur les territoires depuis 2014, que la loi a aujourd'hui supprimés : loi Egalité et Citoyenneté, suppression des **PLUi valant SCoT** >> *cas des PLUi des CC Cœur de Bauges (abandon car fusion avec Chambéry Métropole), Massif du Vercors (périmètre non pertinent), Cœur de Chartreuse (PLUi valant SCoT engagé avec accord du préfet fin 2016).*
 - Une couverture assurée aujourd'hui par des **outils divers** sur le Sillon Alpin : *des SCoT, un projet de chapitre individualisé SCoT dans une Charte PNR (cas du Vercors), un PLUi valant SCoT (CC Cœur de Chartreuse).*

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

DES BESOINS D'ARTICULATION ET D'ANTICIPATION POUR LES SCOT ET LES CHARTES DE PARC

Dans un contexte où l'ensemble des chartes de Parc sont mises en révision, où certains SCoT sur le maillon sont en révision, et où un PLUi à valeur SCoT reste en élaboration sur le Cœur de Chartreuse :

- **Des besoins d'articulation des démarches et de discussion entre les maîtrises d'ouvrage, sur les « zones de recouvrement »** (couverture par un SCoT et une Charte de Parc)
 - **Articuler les Chartes de Parc avec les SCoT existants ou en révision** (*à venir : la transposition des dispositions pertinentes des Chartes dans les DOO des SCoT*)
 - **Articuler les Chartes de Parc avec le nouvel outil PLUi valant SCoT**, pour le cas de la CC Cœur de Chartreuse.

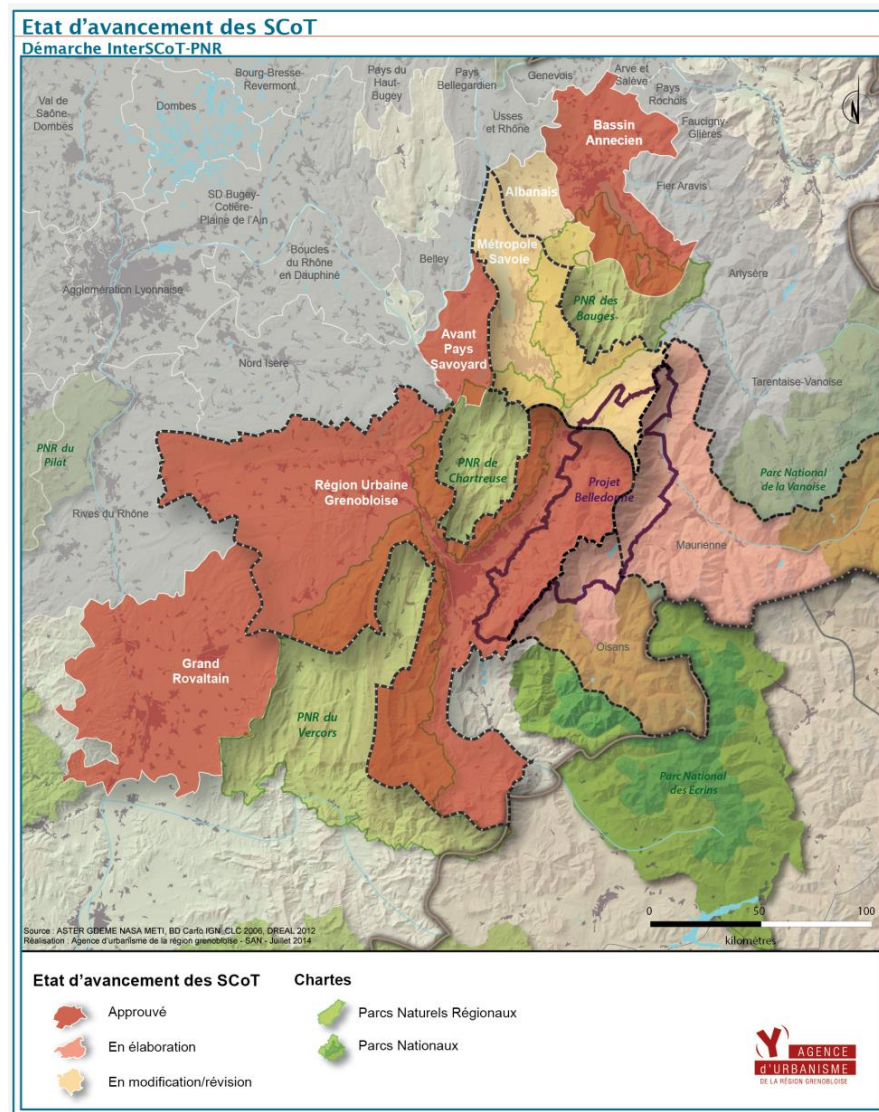
- **Une anticipation à avoir concernant la révision des Chartes**
 - **Des contenus futurs à adapter** : réflexions dans le cadre des révisions de Charte sur les contenus qui peuvent s'avérer « pertinents » pour être transposés dans les SCoT intégrateurs (fin de la compatibilité directe PLU(i) – Chartes)
 - **Des instances de discussion à établir** pour renforcer un lien maîtrise d'ouvrage SCoT / PLUi et Parcs.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

QUELLES SUITES A LA DEMARCHE ?

■ Emergence de « maillons » distincts

- Des mouvements d'EPCI et des réflexions entre territoires qui ont **renforcé une structuration en deux « maillons »** :
 - **Le Sud du Sillon Alpin, autour de la Métropole de Grenoble** : PNR Vercors / Métropole grenobloise / PNR Chartreuse / Espace Belledonne, notamment via le PLUi de la Métropole, mais aussi avec les révisions de Charte qui débutent
 - **Le Nord du Sillon Alpin**, autour des SCoT Métropole Savoie / Avant-Pays Savoyard / Albanais et Bassin Annécien / PNR Bauges.
- Une structuration **d'un cadre de travail intermédiaire « Inter-Parcs »** (cf. création de l'APARA) : les Parcs « moteurs » sur la période 2015-2016 en matière de coordination, de mise en place de réflexions collectives ?



QUELLES SUITES A LA DEMARCHE ?

- **Vers un InterSCoT-PNR structuré ? Vers des relations et instances de discussions plus formelles entre SCoT (vallées) et Parcs (Montagne) ?**
 - Une reconnaissance dans l'élaboration des différents documents de planification et d'aménagement en cours actuellement des **interdépendances et du lien entre territoires, notamment le lien vallées - montagne ?**
 - La place de l'InterSCoT-PNR dans les enjeux de coordination entre contenus Chartes et contenus SCoT: **opportunité de créer un dialogue autour des questions des contenus des documents d'urbanisme respectifs ?**
 - La place de l'InterSCoT-PNR pour faire valoir le poids du Sillon Alpin auprès de la Région : **instance de dialogue interterritorial pour exprimer une contribution collective à la Région en vue du SRADDET ?**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Maîtrise d'œuvre



21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 • Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurg.asso.fr
www.aurg.org



Maîtrise d'ouvrage

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCOT 2030

DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE